

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

TITRE

N° 911

## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

---

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1955)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 911

présenté par

M. Waserman, rapporteur au nom de la commission des lois

-----

#### TITRE

Au début, substituer aux mots :

« tendant à modifier »,

le mot :

« modifiant ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.